

LE 07 NOVEMBRE 2023



COLLOQUE ANNUEL DE L'ARCOP



NE DÉPASSONS PAS LES BORNES

OU

COMMENT LA RÉVOLUTION ÉLECTRIQUE ET LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES PSYCHOSOCIALES POURRAIENT METTRE LE FEU À NOTRE MÉTIER DE CONSEILLER EN PRÉVENTION

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre colloque annuel
qui se tiendra le 07 novembre 2023 au Wex de Marche-en Famenne.

Comme à son habitude, cette édition regroupera un grand nombre d'orateurs prestigieux dont le
détail est repris ci-dessous.

PROGRAMME

08h30	Accueil
09h15	Introduction de la journée
09h30	<i>Présentations :</i> <ul style="list-style-type: none">• Introduction - Mr Gérald Dombret - Président de l'ARCoP• Bornes et charge de voitures électriques : cadre et risques - ANPI• Le point de vue du pompier sur les bornes et recharges - Patrick De Huisser - Zone de Secours BW• Batteries, un risque ? - Gwenn Corbisier - Ecole des jeunes sapeurs pompiers d'Enghien
11h00 - 14h00	Visite des stands
11h45 - 12h30 12h45 - 13h30	Repas en 2 groupes
14h00	<i>Reprise des exposés :</i> <ul style="list-style-type: none">• Cas : Regard d'un CP pour la mise en place d'un parc varié de points de recharges - Gérald Dombret - ORES• Loi discrimination et personnes de confiance : le pourquoi du comment et évolutions - Valérie Poucet - SPF• Une personne de confiance ? Quel profil, quelles attentes, quel rôle ? - Valérie Flohimont - UNamur• Cas : Exemple d'une mise en place de la loi discrimination en lien avec les PC - Valérie Hautier - GSK• Modification des normes des bases - à préciser
15h40	Discours de clôture
16h00	Visite des stands
16h15	Prix innovation & drink
18h00	Fermeture

LIEU

WEX – Wallonie Expo S.A.
Parc d'activités du WEX
Rue des Deux Provinces, 1
B-6900 Marche-en-Famenne
Grand parking gratuit disponible.

INSCRIPTION

via le site : www.arcop.be

	avant le 27/10	après le 27/10
Membres	125€	150€
Non-membres	175€	200€

Les prix indiqués s'entendent htva et catering inclu.

NB : Les non membres participants au colloque et s'affiliant à l'ARCoP dans les 3 mois suivant le colloque recevront une réduction de 25€ net sur le montant de leur affiliation.

Une **attestation de recyclage** sera délivrée et disponible sur votre espace membre (www.arcop.be), conformément au Code du Bien-être au travail (Livre II, Titre 4).

Pour tout renseignement, visitez notre site ou adressez-vous à notre secrétariat permanent (info@arcop.be).

avec le soutien du

